Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212901250-20260605-05062026_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
29390 LEUHAN

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Sont présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, JAFFRÉ Marc, TROALEN Michèle, MARCHAND Anthony, PACAUD Valérie, QUEIGNEC Patrick, MAGUER Myriam, JACQ Ronan, RENOT Erwan, BERTHOU Julie, COIGNARD Thomas, RIVOAL Noa.

LE FAOU Laura donne pouvoir à LE ROUX Michel
Absent : DURANT Morgane

Monsieur Noa RIVOAL a été nommé secrétaire.

Convocation :
le 28 mai 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

OBJET : Révision du prix de la restauration scolaire 2026-2027.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article 1er du décret du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires (…) de l'enseignement public sont fixés par la collectivité qui en a la charge. L'article 2 du présent décret précise que ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant de ce service, y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les tarifs 2025-2026.
Pour l'année scolaire 2026-2027 les tarifs seront de :

- 3.40 € pour un repas enfant
- 5.90 € pour un repas adulte

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

